



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/084/AG

SÉANCE DU 06 MAI 2026

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Approbation d'une convention type de mise à disposition des véhicules communaux.

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de mai à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Étaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO Stéphanie PAPI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Michel CHIOCCA.

Absents : Didier LORENZINI ; Jean-Yves CASTELLI ; Vincent BERETTI ; Cyril PERES CESARI ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI à Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI à Nathalie APOSTOLATOS ; Cyril PERES CESARI à Jacky AGOSTINI ; Vannina CHIARELLI-LUZI à Guy-Marc NICOLAÏ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Chjara TAFANI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, aux organismes locaux et, plus largement, aux initiatives présentant un intérêt général, la Commune est régulièrement sollicitée pour la mise à disposition de véhicules communaux.

Afin d'encadrer juridiquement et de sécuriser ces mises à disposition, il est nécessaire de formaliser une convention type définissant précisément les conditions d'utilisation de ces véhicules.

Cette convention permettra de garantir un usage conforme à l'intérêt général, en limitant et en encadrant les conditions d'utilisation de ces véhicules.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'approuver la convention type de mise à disposition des véhicules communaux, ci-annexée, et d'autoriser le Maire à signer toute convention individuelle établie sur ce modèle avec les associations ou organismes bénéficiaires.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de mise type de mise à disposition des véhicules communaux ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 30 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la convention type de mise à disposition des véhicules communaux.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes et effectuer toutes les diligences nécessaires.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	28
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE.



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le secrétaire de séance'.